

dernier, cette pénurie d'ouvriers qui s'oppose à nos progrès agricoles, en lui signalant le mal et son origine, ses causes, et le remède qu'il paraît convenable d'y apporter.

Nous nous associons de tout cœur aux vues sages et élevées de nos collègues de Compiègne ; comme eux, nous disons que le mal est avéré et qu'il va toujours croissant ; que la culture souffre, et que les travailleurs des deux sexes envahissent les villes.

Ces émigrants, que quelques heures d'une facile locomotion arrachent à leurs occupations rustiques, s'en vont chercher des travaux moins pénibles et mieux rétribués.

Une fois citadins, ils contractent d'autres habitudes ; d'autres soins les absorbent ; puis arrive la déception. S'ils reviennent au champ qui les a vus naître, ils sont transformés, presque blasés. Rêvant à la ville et cherchant le désordre dans le chômage, ils importent des idées d'insubordination dans un pays, où souvent l'autorité est impuissante pour les conjurer.

N'ayant plus le goût du travail, s'ils se marient, ce sera nécessairement avec des personnes ayant, comme eux, vécu au sein des villes, et partageant leur mépris pour l'utile profession de cultivateur.

S'étendre davantage sur une des plaies de notre agriculture, ce serait, Sire, douter de la clairvoyance du Gouvernement de Votre Majesté, dont l'encourageante sollicitude nous est démontrée, et par les travaux immenses exécutés en Sologne, et par la présence de Son Excellence le Président de l'Etat au concours régional de Troyes.

En réfléchissant sur les moyens les plus propres à obvier aux inconvénients graves de l'émigration, outre l'introduction de l'enseignement agricole dans l'instruction classique à tous les degrés, la Société croit devoir soumettre à Votre Majesté les réflexions suivantes :

1° Ne pourrait-on pas faire entrer le plus grand nombre des enfants confiés aux hospices dans les fermes-écoles, où ils recevraient une éducation professionnelle ?

2° Ne pourrait-on pas encourager les mariages entre cultivateurs, en accordant des primes et récompenses honorifiques aux jeunes époux ? L'on voit déjà le bon effet qu'a produit cette heureuse idée d'un bienfaiteur des vigneron de Joigny, M. Le Sire, qui, par un legs assez considérable, assure une dot annuelle à un couple de viticulteurs.

3° Ne pourrait-on pas encore, ainsi que vient de le faire M. Textoris, président de la Société centrale d'agriculture de l'Yonne, donner des primes aux nombreuses familles de cultivateurs, et notamment à ceux des agriculteurs qui enverraient leurs fils aux écoles où il y a un cours d'économie rurale, et qui feraient donner à leurs filles des leçons de *bonnes ménagères*, par ces excellentes institutrices qui dirigent nos écoles ?

Tout nous fait espérer, Sire, que nos vœux ne seront pas stériles, et que Votre Majesté mettra un terme au fléau qui semble menacer notre agriculture, en créant des chaires partout où il y a un enseignement, et en accordant des primes d'encouragement comme elle a déjà eu la généreuse pensée de le faire.

Personne ne peut douter que l'esprit agricole se réveillerait en France et que l'amour des choses rurales y serait partout remis en honneur, si l'on voyait fleurir l'enseignement de l'agriculture dans tous les départements. Ce serait là un des moyens les plus infaillibles de retenir nos travailleurs à la culture du sol nourricier.

Nous avons l'honneur d'être,  
SIRE, De Votre Majesté,

Les très humbles et très obéissants serviteurs,

LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

Le Vice-Président,

RAVIN,

Notaire honoraire, Juge suppléant, Maire de la commune de Guerchy (Yonne).

Délibéré en séance publique, à Joigny, le 1er décembre 1860.